

PRECAIRES : LES PERSONNELS JETABLES DE L'EDUCATION NATIONALE.

EVS / AVS / ASEN / Contrats « aidés » vacataires et contractuelEs enseignantEs et TOSS forment un bataillon toujours plus nombreux de personnels précaires dont l'éducation Nationale est un des principaux pourvoyeurs.

L'inspecteur d'académie dans une lettre adressée aux chefs d'établissements relative au recrutement des 5000 tout nouveaux (hélas pas tout beaux) contrats aidés « médiateurs de réussite scolaire » justifiait ces recrutements par « une nécessaire participation de l'EN à la lutte contre le chômage. »

Parlons en ! Dans les Côtes d'Armor, ce sont au moins 160 précaires actuellement en poste dans le premier degré qui sans mobilisation forte vont se retrouver au chômage dès juin prochain. En France, il s'agirait de 30000 !

Sud Education 22 revendique :

- La création d'emplois statutaires avec formations initiale et continue spécifiques pour de nouveaux métiers aux besoins avérés. Ces métiers ne doivent en aucune façon ni se substituer aux métiers existants (enseignantEs, CPE...) ni justifier les baisses de recrutement et suppressions de postes.
- Le retour au statut d'étudiant / surveillant en lieu et place des ASEN.
- La titularisation de tous les précaires sur ces emplois statutaires et l'arrêt définitif du recours à l'emploi précaire.

**Rassemblement départemental
devant la préfecture
des Côtes d'Armor**

Le mercredi 27 mai 2009 à 15 h 00